

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2725

présenté par
Mme Hignet, Mme Trouvé, Mme Manon Meunier et M. Prud'homme

ARTICLE 10

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« France services agriculture »

les mots :

« point accueil installation amélioré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement d'appel, le groupe LFI-NUPES souhaite montrer que la réforme engagée par ce projet de loi avec la création du réseau ""France services agriculture"" n'est en réalité qu'une amélioration infime des dispositifs déjà existant.

Il y a urgence à agir. Le monde agricole doit relever de nombreux défis : renouvellement des générations, adaptation au changement climatique, revenu minimum garanti. Les mesures présentes dans ce projet de loi sont loin d'être suffisantes pour relever ces défis. Ce projet de loi ne compte aucun cap clair pour l'avenir de notre agriculture."